

Atelier : Institution du dimanche de la Parole de Dieu¹

1) Lire les passages du « MOTU PROPRIO », *APERUIT ILLIS*²

2. En conclusion du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, j'avais demandé que l'on pense à « un dimanche entièrement consacré à la Parole de Dieu, pour comprendre l'inépuisable richesse qui provient de ce dialogue constant de Dieu avec son peuple » (*Misericordia et misera*, n. 7). Consacrer de façon particulière un dimanche de l'Année liturgique à la Parole de Dieu permet, par-dessus tout, de faire revivre à l'Église le geste du Ressuscité qui ouvre également pour nous le trésor de sa Parole afin que nous puissions être dans le monde des annonciateurs de cette richesse inépuisable. [...]

3. J'établis donc que le III^e Dimanche du Temps Ordinaire soit consacré à la célébration, à la réflexion et à la proclamation de la Parole de Dieu. Ce dimanche de la Parole de Dieu viendra ainsi se situer à un moment opportun de cette période de l'année, où nous sommes invités à renforcer les liens avec la communauté juive et à prier pour l'unité des chrétiens. Il ne s'agit pas d'une simple coïncidence temporelle : célébrer *le Dimanche de la Parole de Dieu* exprime une valeur œcuménique, parce que l'Écriture Sainte indique à ceux qui se mettent à l'écoute le chemin à suivre pour parvenir à une unité authentique et solide.

Les communautés trouveront le moyen de vivre ce dimanche comme un jour solennel. Il sera important, en tout cas que, dans la célébration eucharistique, l'on puisse introduire le texte sacré, de manière à rendre évidente à l'assemblée la valeur normative que possède la Parole de Dieu. En ce dimanche, de façon particulière, il sera utile de souligner sa proclamation et d'adapter l'homélie pour mettre en évidence le service rendu à la Parole du Seigneur. Les Évêques pourront, en ce dimanche, célébrer le rite du lectorat ou confier un ministère similaire, pour rappeler l'importance de la proclamation de la Parole de Dieu dans la liturgie. Il est fondamental, en effet, de faire tous les efforts nécessaires pour former certains fidèles à être de véritables annonciateurs de la Parole avec une préparation adéquate, comme cela se produit de manière désormais habituelle pour les acolytes ou les ministres extraordinaires de la communion. De la même manière, les prêtres en paroisse pourront trouver la forme la plus adéquate pour la remise de la Bible, ou de l'un de ses livres, à toute l'assemblée, afin de faire ressortir l'importance d'en continuer la lecture dans sa vie quotidienne, de l'approfondir et de prier avec la Sainte Écriture, se référant de manière particulière à la Lectio Divina.

2) Répondez aux questions suivantes :

- a) Quand a été institué le dimanche de la Parole de Dieu ?
- b) Pourquoi cette date ?
- c) Que nous propose le pape pour vivre solennellement ce dimanche de la Parole de Dieu ?

¹ Jubilé de la Miséricorde - 8 décembre 2015 au 20 novembre 2016

² « Il leur ouvrit » - Réf. Luc 24, 45 (Les disciples d'Emmaüs).

RÉPONSES

a) *Le III^e dimanche du temps ordinaire.*

b) *Il y a une valeur œcuménique : c'est à une période de l'année où l'on prie pour l'unité des chrétiens et pour renforcer les liens avec la communauté juive.*

c)

- *Mettre en évidence le texte sacré : pour montrer la « valeur normative » de la Parole.*
- *Adapter l'homélie : servir la Parole de Dieu.*
- *Célébrer les rites de l'acolytat et du lectorat.*
- *Remise de la Bible ou l'un des livres par la paroisse à toute l'assemblée pour favoriser la lecture quotidienne, « la Lectio Divina ».*

Conclusion : « La sacramentalité de la Parole se comprend alors par analogie à la présence réelle du Christ sous les espèces du pain et du vin consacrés. En nous approchant de l'autel et en prenant part au banquet eucharistique, nous communions réellement au corps et au sang du Christ. La proclamation de la Parole de Dieu dans la célébration implique la reconnaissance que le Christ lui-même est présent et s'adresse à nous pour être écouté », *Verbum Domini*, 56.

PRÉCISION

« MOTU PROPIO » donné le 30 septembre 2019. Mémoire de Saint Jérôme, 1600^e anniversaire de sa mort.

Saint Jérôme a traduit la Bible en latin à partir des textes hébreux : *la Vulgate*.

VOCABULAIRE

« MOTU PROPIO » : *De son propre chef*

Acte législatif pris et promulgué par le Pape, agissant de sa propre initiative, en pleine connaissance de cause et (non pour répondre à une sollicitation). Cet acte équivaut à un décret qui précise des règles d'administration et d'organisation dans l'Eglise.

(Source : Site Église catholique en France - <https://eglise.catholique.fr/glossaire/motu-propio/>)